



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois de mars à onze heures, les membres du Conseil Municipal proclamés élus à la suite des opérations électorales municipales du 22 mars 2026 sont réunis dans la salle Dutilleul sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire dont un exemplaire a été affiché à l'extérieur de la Mairie.

Étaient présents : Monsieur CAUX Christophe, Madame DERNANDEZ Aurore, Monsieur BOUYA Youssef, Madame VETU Mariane, Monsieur DORNE Philippe, Madame GOMEZ-GONZALEZ Sandy, Monsieur KACZMAREK Geoffroy, Madame JAREK Mélanie, Monsieur GILOT Sylvain, Madame KARAMUCKI Suzette, Monsieur WATERLOT Gilles, Madame LAMIA-OUBELLA Malika, Monsieur HERMANT Daniel, Madame LERAT Chloé, Monsieur DE BOCK Cédric, Madame DERUE Nawel, Monsieur JACOTOT Teddy, Madame DUPIRE Nadine, Monsieur PRZYBYLSKI Jean-Philippe, Monsieur DARTOIS Ludovic, Monsieur VASSEUR Frank, Monsieur BERGER Michel, Madame FERON Sabrina, Monsieur DUTKIEWICZ Gérard, Madame ANDRZEJEWSKI Annie, Monsieur LIMOUSIN Bruno.

Absents excusés : Madame Elise MASCLET qui donne procuration à Madame Marianne VETU

ELECTION DU MAIRE :

Madame KARAMUCKI prend la parole, elle explique qu'étant la doyenne d'âge il lui appartient de présider la séance pour laquelle il est procédé à l'élection du Maire.

Madame KARAMUCKI : - Valérie, aujourd'hui une page se tourne, mais ton nom restera dans le livre de la commune d'Evin-Malmaison avec les noms de Monsieur DUTILLEUL, de Monsieur VAN DEN BOSSCHE, de Monsieur STASZEWSKI et de Monsieur GOCZKOWSKI. Ce 28 mars 2026 on ouvre une nouvelle page avec l'élection de Monsieur Christophe CAUX avec son équipe, dont je fais partie.

Christophe les 6 années dans l'opposition, n'ont pas été vaines, tu as su montrer à la population, ta détermination et ton attachement, toi l'enfant né à Evin.

Comme on le dit, il y a un gagnant et des perdants, Christophe aujourd'hui tu as les clés de la mairie et je sais que tu feras du bon travail et avec toute ton équipe, vive la République et vive la France.

Election du Maire :

Elle propose de passer au point 1 qui est l'élection du Maire, elle informe la population des dispositions prévues aux articles L.2122-1, L.2122-4, L.2122-5, L.2122-7, L.2122-8 du Code Général des collectivités territoriales, il est procédé, sous sa présidence à l'élection du Maire, au scrutin secret et à la majorité absolue aux deux premiers tours de scrutin.

Madame KARAMUCKI fait l'appel.

Elle a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L. 2122.7 du CGCT, si le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin aucun



candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Madame KARAMUCKI : - Il convient maintenant de procéder à l'élection du Maire, y-a-t-il des candidatures ?

Madame KARAMUCKI : - Il convient de désigner deux assesseurs au moins pour composer le bureau.

Madame FERNANDEZ Aurore : - Bonjour à tous, au nom de « l'équipe Agir Ensemble pour faire revivre Evin », nous vous proposons la candidature de Christophe CAUX.

Madame KARAMUCKI : - y-a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas. Donc, il convient de désigner deux assesseurs au moins pour composer le bureau, je vous rappelle que le rôle des assesseurs est de procéder au dépouillement et d'éventuellement comptabiliser les blancs et nuls, donc, y-a-t-il des personnes qui souhaitent être assesseurs ?

Donc, Monsieur Frank VASSEUR et Monsieur Youssef BOUYA.

Ensuite Madame KARAMUCKI fait l'appel et il est procédé au vote. Chacun se rend dans l'isoloir et dépose son bulletin dans l'urne prévue à cet effet.

Madame KARAMUCKI : - Nous allons procéder au dépouillement.

Le nombre de présents est de 26, le nombre de votants 27 dont 1 procuration à Madame VETU Mariane.

Monsieur Christophe CAUX est élu Maire à la majorité, (21 pour – 6 votes pour Monsieur DORNE Philippe).

Madame KARAMUCKI : - Donc, je déclare, Monsieur Christophe CAUX, Maire d'Evin-Malmaison.

Monsieur le Maire : - Nous allons passer au point suivant de l'ordre du jour de ce Conseil Municipal qui est la création du poste des Adjoints.

Selon les dispositions des articles L.2122.-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal.

Considérant que nous sommes 27, nous pouvons avoir 8 adjoints sur Evin, je vous propose pour aujourd'hui, la création d'un nombre de 7 adjoints, y-a-t-il des questions ?

Monsieur VASSEUR : - Merci Monsieur le Maire, permettez-moi d'abord de vous adresser au nom du Groupe Evin-Malmaison, aujourd'hui – Demain nos félicitations pour votre élection.

Vos engagements il faudra vous y tenir, j'imagine que c'est votre intention.

Vous n'ignorez pas que le Rassemblement National est à la porte de notre Agglomération.

La commune de Courcelles, la commune de Oignies, la commune de Drocourt, d'Hénin-Beaumont, sont désormais aux mains du Rassemblement National, vous êtes également investi au nom de votre appartenance politique à faire en sorte que le Rassemblement National ne soit pas le prochain parti à la tête de notre commune.

Pour mener à bien ces deux missions, dont vous êtes investi, je vous adresse encore une fois tous nos vœux d'encouragement et de réussite.

Quant au nombre de vos adjoints vous avez fait le choix effectivement de nommer 7 Adjoints, y-a-t-il également des conseillers délégués ?

Monsieur le Maire : - Oui, nous avons fait le choix d'avoir des délégués, nous y reviendrons plus tard, la délibération pour l'indemnité des élus nous y reviendrons à ce moment et j'annoncerai les noms de ces délégués à ce moment.

Monsieur VASSEUR : - Merci, Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : - Je vous remercie pour votre intervention, je vous répondrai à l'issue du discours et vous allez voir que l'on parle le même langage.

Donc, il n'y a qu'une question, y-a-t-il des abstentions, des votes contraires, des votes pour ? Unanimité, je vous remercie.

Délibération suivante, nous venons donc de fixer le nombre des postes des adjoints, nous allons donc procéder à l'élection des Adjoints, au nombre de 7.

Considérant que dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, je vous pose la question, est-ce que quelqu'un souhaite présenter une liste d'adjoints ?

Madame Chloé LERAT : - Bonjour à tous, au nom du groupe Agir pour faire revivre Evin, je souhaite proposer le liste de Monsieur Youssef BOUYA.

Monsieur le Maire : - Y-a-t-il une autre liste ? Je n'en vois pas, on va procéder de la même manière que pour l'élection du Maire, à l'appel de votre nom, vous allez vous lever, prendre les papiers qui sont sur la table de décharge et pouvoir voter. Je vais voter en dernier.

Monsieur le Maire fait l'appel des élus pour voter.

Monsieur le Maire : - Avant de procéder au vote, pardon avant de dépouiller, je vous rappelle le scrutin de liste, donc nous sommes sur la liste « Agir ensemble pour faire revivre Evin » composée de :

- Youssef BOUYA
- Philippe DORNE
- Aurore FERNANDEZ
- Mariane VETU
- Gilles WATERLOT
- Sandy GOMEZ
- Daniel HERLANT.

Monsieur le Maire : - On peut procéder au dépouillement. Il est procédé immédiatement au dépouillement de l'urne par les assesseurs, en présence du secrétaire et sous la présidence du Maire.

Monsieur le Maire : - Avec 21 voix la liste menée par Monsieur Youssef BOUYA pour Le groupe Agir Ensemble pour faire revivre Evin est élue.

Monsieur le Maire : Je vais appeler maintenant les Adjoints, Monsieur Youssef BOUYA, 1^{er} adjoint aux finances et à la politique de la ville, 2^{ème} adjointe, Madame Aurore FERNANDEZ, au social, santé et logement, 3^{ème} adjoint, Philippe DORNE, sécurité, développement économique et urbanisme, 4^{ème} adjointe, Mariane VETU, associations, culture, loisirs et vie animale, 5^{ème} adjoint, Monsieur Gilles WATERLOT, vie scolaire et périscolaire, 6^{ème} adjointe, Madame Sandy GOMEZ, fêtes et cérémonies, enfin, Daniel HERMANT, 7^{ème} adjoint, sport et jeunesse.

Monsieur le Maire : - Point suivant à l'ordre du jour, fixation des indemnités des élus.

- Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),
- Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximums des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,
- Vu la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 28 mars 2026 constatant l'élection du Maire de 7 adjoints.
- Il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions.
- Considérant que pour une commune de 4 689 habitants, le taux maximal de l'indemnité du Maire, en pourcentage, basé sur l'indice brut de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut pas dépasser 58,3 % et celui des adjoints basé sur la même échelle indiciaire ne peut dépasser 23,32 %. Je propose au Conseil Municipal de fixer l'indemnité du Maire, de la diminuer à 50 %, de diminuer celle des adjoints à 17 % et les conseillers municipaux délégués à 4 %.
- Monsieur le Maire : - Y-a-t-il des questions ?
- Monsieur VASSEUR : - Oui, Monsieur le Maire, donc votre équipe sera de 7 adjoints c'est tout à votre honneur d'avoir baissé le pourcentage des indemnités du Maire, des Adjoints et aux Conseillers délégués, mais est-ce que le fait d'avoir nommé 14 personnes, est-ce que l'enveloppe globale permet de réaliser des économies réelles ?
- Monsieur le Maire : - Oui,
- Monsieur Vasseur : - Oui, vous ne voulez pas répondre.
- Monsieur le Maire : - On s'est basés sur la délibération qui avait été votée par vous il me semble à l'époque en 2020 sur un total d'indemnité Maire, Adjoints et Conseillers Délégués de 102 000 euros, on passe à 95 000 euros pour plus de conseillers et de conseillers délégués. Donc, on réalise un ratio de diminution de l'ordre de 16 %.
- Monsieur VASSEUR : - Vous comparez par rapport à 2020, c'est ça ?
- Monsieur Gilles WATERLOT : - Je voulais rajouter que sur le calcul de l'inflation 2020-2026, en 2020 on rajoute 15 % pour avoir le même montant qu'en 2026, donc la baisse est plutôt de 20 %.
- Monsieur VASSEUR : inaudible. Il y a une baisse significative des indemnités ;
- Monsieur le Maire : -y-a-il des autres questions ? – Je n'en vois pas, qui s'abstient ? qui est contre ? Qui est pour ? Unanimité, je vous remercie.
- Monsieur le Maire : - Lors de l'installation du Conseil Municipal, j'ai l'obligation de vous donner lecture de la charte de l' élu local.
- Monsieur le Maire fait lecture de la charte de l' élu local aux Conseillers Municipaux et il en est pris acte.
- Monsieur le Maire : - Nous allons passer maintenant à la dernière délibération du Conseil Municipal, les délégations du Conseil Municipal au Maire.



- Monsieur le Maire expose que les articles du code général des collectivités territoriales donnent au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée.
- Monsieur le Maire : - Il y a un nombre de délégation et de pouvoir qui sont au nombre de 30, vous les avez eus dans le projet de délibération, je vais m'épargner de relire l'intégralité de ces articles. Y-t-a-t-il des questions ?
- Monsieur VASSEUR : - Oui, Monsieur le Maire, je m'interrogeai sur la 13^{ème}, de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement. Je pensais que cette décision revenait quant à la création à l'ouverture et fermeture de classe au directeur académique.
- Monsieur le Maire : - Elle revient au Directeur d'académie, mais s'il n'y a pas de place, il faut bien qu'il y ait de la place.
- Monsieur VASSEUR : - oui, donc, Il s'agit de création de classe locaux, vous voulez dire.
- Monsieur le Maire : - Oui
- Monsieur VASSEUR : - Très bien merci, je soulève également que ces délégations concentrent des pouvoirs importants aux mains du Maire, nous serons donc tout particulièrement vigilant sur la transparence et à l'information que vous donnerez au Conseil Municipal pour cette raison nous nous abstiendrons de voter ces délégations. Merci Monsieur le Maire.
- Monsieur le Maire : Merci
- Monsieur le Maire : - Je ne vois plus d'autres questions, nous allons passer au vote, qui s'abstient, 6 abstentions, les contres, qui est pour, 21 pour, je vous remercie.
- Monsieur le Maire : - Lorsque l'on a voté les indemnités élus, nous avons donc voté les indemnités aussi pour les Conseillers Délégués, je vous demanderai de vous lever au fur et à mesure.
- Monsieur le Maire : - Nous avons donc le 1^{er} Conseiller déléguer, Cédric DE BOCK à la communication et à l'information,
- Geoffroy KACZMAREK à l'environnement, développement durable, démocratie participative et citoyenneté,
- Jean-Philippe PRZYBYLSKI aux travaux et grands projets,
- Mélanie JAREK au commerce et à l'artisanat,
- Malika LAMIA-OUBELLA à l'enfance,
- Sylvain GILLOT, à l'innovation aux nouvelles technologies et informatique.

Il est midi 04, l'ordre du jour étant épuisé, je clôture la séance.

Discours de Monsieur le Maire.